

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Convocation en date du : 06/09/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 14
Nbre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quatorze Septembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mme Florence PRIMAULT, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien.

Absent excusé : M. Michel GIRAUD-TELME

Absents :

Absents représentés : Mr. BOUTON Jean-François (représenté par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
M. Julien HAUWILLER (représenté par M. Sébastien ROUIT)
M. Bruno SARRAZIN (représenté par M. Patrick RICOU)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2022-085 : Création de poste service cantine scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste pour le service de la cantine pendant la pause méridienne. Les tâches de cet agent seront le service à la cantine et l'animation d'un atelier d'anglais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Décide** la création de **1 poste** d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet – 30 heures par mois- entre le 1^{er} octobre 2022 et le 7 juillet 2023 ;
- **Dit** que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 477 – Indice majoré 415 ;
- **Autorise** le Maire à signer le contrat correspondant ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Le Maire,
Patrick RICOU

